

# TREVIEN

## Bulletin municipal décembre 2011

### LE MOT DU MAIRE

L'année 2011 a été marquée par l'application de la réforme des collectivités territoriales et je me dois d'en faire état. La réforme conduit à des changements concernant les finances locales, notamment après la suppression de la taxe professionnelle, et le transfert de compétence.

La réforme territoriale n'est pas l'objet des élus, mais elle concerne l'ensemble des citoyens puisqu'elle impacte notamment sur la fiscalité et sur les services existants.

**D'une part, concernant la fiscalité**, les départements ne perçoivent plus la taxe d'habitation qui est transférée à la communauté des communes, et à cause d'une modification des taux votés par les différents niveaux de collectivités, il en résulte donc une augmentation de la base fiscale.

En outre, les abattements appliqués, par le département ne sont, en revanche pas transférés ce qui peut avoir un impact sur les cotisations individuelles ou les ressources des collectivités.

Du fait de ces variations sur la fiscalité nous avons souhaité ne pas augmenter, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la part communale pour 2011.

**D'autre part, concernant les services existants**, une autre conséquence de la réforme territoriale est la fusion des deux communautés de communes du ségala carmausin et du carmausin qui était annoncée et qui a désormais été votée par les représentants des deux collectivités, considérant que l'intérêt de tous était de fusionner aux fins de mutualiser les moyens et concrétiser des projets.

Cette réforme ne se résume cependant pas à la fusion des communautés mais également à la disparition des syndicats. Madame la Préfète a été missionnée pour mettre en place cette réforme et pour consulter les élus sur les modifications décidées, étant précisé que l'avis des élus ne serait que consultatif.

Le conseil municipal de Trévien, comme bon nombre des communes avoisinantes, a donné un avis défavorable à ces projets qui visent à éliminer des petites structures à taille humaine qui assurent nos services et qui n'ont pas de problème de gestion.

Le combat est surtout dans la défense de nos syndicats. A Trévien, nous sommes notamment concernés par le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères qui a un bon fonctionnement, (gestion financière et personnel), or sa mort est annoncée. La mobilisation des élus est allée vers le maintien de ces services.

Une nouvelle année est toujours l'espoir de voir les difficultés s'éloigner et l'ouverture vers un avenir fait de projets et d'espérance.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et que tous vos projets et espérances soient au rendez-vous pour 2012.

Gilles CASTE

~ INVITATION ~  
**VŒUX DU MAIRE**  
**DIMANCHE 8 JANVIER 2012**  
**A 11 H 00**  
**A LA PASTRIE**

**BUDGET APPROCHE 2011**

**FONCTIONNEMENT**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux	23 100	DGF*	47 934
Personnel	9 500	Taxes	28 287
Indemnités des élus	11 000	Loyers	8 565
Ecoles	7 670	Exonérations	4 082
Intérêts emprunts	500		
Attribution compens.	12 090		
Contributions	5 930		
<b>Total</b>	<b>69 790</b>		<b>88 868</b>

*Résultat positif 2011 : 19 078*

DEPENSES		RECETTES	
Emprunts	1 300	TLE*	1 841
Travaux voirie	13 782	FC TVA	1 468
Espace public	3 588	Subv.espace public	1 140
Chaises	1 885		
Dalle béton	6 087		
Caution	458	Caution	500
<b>Total</b>	<b>27 100</b>		<b>7 009</b>

*Résultat négatif 2011 : 20 091*

\*DGF : Dotation globale de fonctionnement

\*TLE : Taxe Locale d'Équipement

**BUDGET CARTE COMMUNALE**

Compte tenu de l'actualité municipale, il convient de vous faire connaître les chiffres concernant le projet de carte communale et son coût.

DEPENSES		RECETTES	
Achats des terrains à la Mayrié	18 803	Subventions pour l'achat des terrains	9 800
Travaux de voirie	32 546	Subventions pour les travaux	12 000
Frais de notaire	1 500	Aide du Sénat	5 000
Géomètre	4 500		
<b>Total</b>	<b>57 349</b>		<b>26 800</b>

Quelques explications :

Sur les dépenses :

- Les terrains de la Pastré étaient déjà la propriété de la Mairie, seuls les terrains de la Mayrié ont été achetés par la commune, d'où les frais de notaires occasionnés.
- Les travaux de voirie étaient nécessaires, tant à la Pastré, qu'à la Mayrié pour l'obtention des certificats d'urbanisme, un appel d'offre a été effectué pour la réalisation des travaux
- Les frais de géomètre s'imposaient également pour la mise en place de lots.

Sur les aides perçues :

- Pour l'achat des terrains et les travaux, une subvention a été accordée par la Communauté des Communes du Ségala Carmausin, le Sénat a également subventionné le projet.

Par conséquent, le coût pour la commune s'élève ainsi à 30 549 euros. Les terrains sont mis en vente 15 euros le mètre carré, soit un coût raisonnable qui permet de rendre les terrains constructibles attractifs sur notre commune, tout en assurant le remboursement des frais engagés.

**LA CHARTE DE BON VOISINAGE EN MILIEU RURAL**

En novembre 2010, la nouvelle version de la charte de bon voisinage en milieu rural a été signée au niveau du département par Madame la Préfète et les Présidents de l'Association des élus et des Maires du Tarn, de la chambre d'agriculture et des Jeunes Agriculteurs du Tarn.

La Charte de bon voisinage en milieu rural rappelle le rôle majeur de l'agriculture dans l'économie locale, dans le maintien du tissu rural et dans son action de préservation de l'environnement.

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette charte reste de sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités de la vie à la campagne et de présenter la vie agricole. Cette Charte est consultable sur le tableau d'affichage à l'extérieur de la Mairie, de plus un exemplaire sera remis à tous les nouveaux arrivants sur notre commune.

## ■ LA CARTE COMMUNALE

Une des avancées de 2011 reste la carte communale. Comme vous avez pu le lire dans la dernière lettre d'information que nous vous avons communiqué le mois dernier, la carte communale est désormais effective et des terrains constructibles sont en vente sur la commune, à La Pastré et à La Mayrié. Face à l'impasse dans laquelle la commune se trouvait, par les demandes de permis de construire systématiquement rejetées, il était indispensable de se conformer à la réglementation en matière d'urbanisme imposée par l'Etat et élaborer une carte communale.

La politique d'urbanisme consiste à définir des zones constructibles et à limiter les constructions pour préserver les terres agricoles. La définition de ces zones est un choix difficile à réaliser. Comment choisir des zones constructibles sur une commune si vaste que la nôtre, sachant que les constructions doivent être regroupées aux fins de constituer un hameau ? Le choix est déterminé par des contraintes de réseaux, eau, électricité, voirie et agricoles, en ce sens l'ensemble des autorités concernées ont été consultées.

De plus, les zones ont été délibérément définies en partie sur des propriétés de la commune, ce qui permet une maîtrise du foncier à bâtir. L'intérêt de ce choix est d'impulser un nouveau dynamisme à la commune, avec comme retour espéré, un intérêt commun : de nouveaux habitants, de la vie dans nos campagnes, dans une commune où la population se réduit et avec un retour financier qui sera profitable à tous.

En effet, les bénéfices de la vente des terrains appartenant à la Mairie, seront une réserve pour tous et pourra ainsi permettre outre de ne pas augmenter la fiscalité, de penser à de nouveaux projets.

Certains s'interrogent sur le caractère mesuré et rationnel de cette opération ? Il est important de faire vivre notre pays et de rendre nos terres riches en tous points. Le caractère rural de notre commune n'est pas pour autant oublié et l'ambition n'est pas une mutation de notre ruralité mais simplement un renouveau, une ambition de partage où de nouveaux habitants pourront vivre dans nos campagnes.

Certains s'inquiètent de la préservation de nos territoires ruraux mais il convient de rappeler que la carte communale a été élaborée en concertation avec l'ensemble des entités agricoles, la chambre d'agriculture notamment, et la consultation de l'ensemble des exploitants.

Il ne s'agit pas de construire un nouveau Trévien mais simplement de le faire vivre.

Les choix sont parfois difficiles et les responsabilités des élus sont lourdes, toutefois pour l'avenir de notre commune nous nous devons d'avancer et de finaliser les projets.

La mission fondamentale des élus est de travailler toujours dans l'intérêt général et l'engagement de l'équipe municipale est de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

## ■ AMENAGEMENT MAIRIE

Une dalle en béton a été construite devant la Mairie pour y installer le chapiteau de la Mairie. Ainsi l'ossature du chapiteau reste à demeure ce qui permet de faciliter l'installation de l'ouvrage par la seule mise en place de la toile.

## ■ SUCCES DES JEUDIS DE TREVIEU

Nous pouvons nous féliciter d'avoir, sur notre commune, une association telle que Trait d'Union qui œuvre pour dynamiser la commune. Les jeudis de Trévieu notamment sont désormais un grand succès, et l'Eglise de Trévieu a retrouvé de la vie grâce à l'effort de nombreuses personnes de la commune musiciens et bénévoles.

L'église de Trévieu qui fait salle comble tous les jeudis de l'été avait conservé ses sièges d'antan qui avaient mal vieilli et étaient ainsi inconfortables. L'association a sollicité le conseil municipal aux fins de l'aide pour pouvoir accueillir décentement les visiteurs du jeudi soir. Le conseil municipal a délibéré, retenant l'importance de cette association et l'engouement pour les concerts de Trévieu, ainsi des chaises ont été achetées, propriété de la mairie, et installées au sein de l'église de Trévieu.

## ■ RAPPEL : DEFIBRILLATEUR



DEFIBRILLATEUR



Simple rappel :  
un défibrillateur  
installé à la Mairie.

■ LE RESEAU FIBRE OPTIQUE

SERV 26 a communiqué des informations sur l'installation de la fibre optique sur la commune.

a) Certains postes sont **déjà raccordés et équipés** :

- Le Camping de la Roucarié
- Ségounès
- Saint Pierre de Gil
- Les Cazals
- Barbefère
- Les Piques

**SERV 26 a précisé que la pose du matériel actif sur le réseau se fera au fur et à mesure que les clients intéressés pour un raccordement au service Internet SERV26 se feront connaître, par conséquent, nous invitons l'ensemble des personnes intéressées à se manifester auprès du service SERC.**

b) Éligibilités pour **mi-décembre 2011** :

- Les Gazets - Lesquilourié
- La Pastré - La Malatarié
- Trévien + Gil - La Planquette
- Canabel - La Luganié

c) Éligibilités pour **Mars - Avril 2012** :

- Le Nougayrol
- Félix
- La Mayrié
- La Roucarié

■ CELEBRATION DE DEUX BAPTEMES CIVILS



La commune de Trévien a pu inaugurer le baptême civil. Pour la première fois, le samedi 13 août 2011, deux baptêmes ont eu lieu. Malone Carivenc et Keenan Suppligeon nés respectivement le 13 août 2010 et le 27 mars 2011 ont été baptisés civilement.

Le baptême civil ou républicain est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer aux valeurs républicaines. L'engagement pris n'a qu'une valeur morale mais hautement symbolique. Il remonte à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, institué par le décret du 8 juin 1794, il précise que les municipalités sont les seules institutions habilitées à établir cet acte.

Cette cérémonie laïque n'est pas enregistrée sur les registres de l'état civil mais il est délivré un certificat de parrainage civil.

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**

Elouan CLAUS  
Keenan SUPPLIGEON  
Anis MONTOYA  
Ethans BRISART

**Mariage :**

Emilie CALMELS et Elliott LUC

**Décès :**

Henri BALSSA  
Lucienne CALMELS née MERCIER

Nous vous rappelons que les Conseils Municipaux sont ouverts au public et font l'objet d'un compte rendu affiché en Mairie.